

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1292-2024

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 5 février 2024, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 1292-2024 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser les lieux de culte et de rassemblement axés sur la religion dans la zone commerciale GJ37C, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP32-2023 et SP01-2024 ».
2. Qu'aucune demande de participation à un référendum quant à l'adoption dudit règlement n'a été reçue dans les délais impartis par la loi et il est donc approuvé par les personnes habiles à voter.
3. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 13 mars 2024.
4. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
5. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi, le 13 mars 2024.

Donné à Granby, ce 22 mars 2024.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 22 mars 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 22 mars 2024.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier